

RPN Epargne salariale, 1^{er} septembre 2026

Le SNPDOSS CFE-CGC accueille globalement favorablement les évolutions soumises aujourd'hui à la négociation.

Nous retrouvons dans cet avenant la concrétisation de ce qui avait été annoncé lors de la commission de janvier concernant la mise en conformité du PERCOL-I avec la loi Industrie verte, avec l'intégration d'*Avenir Actions Long Terme* dans les grilles de gestion pilotée.

Nous relevons également positivement **l'intégration de nouveaux cas de déblocage anticipé**, qui répondent à des situations concrètes auxquelles peuvent être confrontés les salariés, ainsi que le **maintien des dimensions ESG et solidaires** du dispositif.

Nous souhaitons néanmoins appeler l'attention sur plusieurs points.

Le premier concerne l'intégration d'actifs non cotés dans la gestion pilotée. Nous comprenons qu'elle résulte de la mise en conformité réglementaire. Pour autant, *Avenir Actions Long Terme* comporte une cible de 20 % d'actifs non cotés, avec les caractéristiques et risques spécifiques associés à cette classe d'actifs, notamment en matière de liquidité, de valorisation et de transparence. L'exposition réelle au non-coté dépendra en outre du profil choisi et de l'horizon de retraite. **Comment cette exposition sera-t-elle rendue concrètement compréhensible pour les épargnants ?**

Notre principal point de vigilance concerne également la réallocation des avoirs déjà constitués. Le projet prévoit en effet que les avoirs existants des personnes en gestion pilotée seront réalloués selon les nouvelles grilles. Il ne s'agit donc pas uniquement des futurs versements. **Nous souhaitons connaître les modalités et le calendrier de cette réallocation et, surtout, l'information individuelle qui sera délivrée aux épargnants concernés avant sa mise en œuvre.**

Nous serons également attentifs aux autres évolutions apportées au dispositif. Le changement de société de gestion au profit de VEGA est présenté comme sans incidence sur les équipes, les modalités de gestion, les stratégies ou les frais : nous souhaitons que ce point soit confirmé. De même, le passage d'*Impact Actions Emploi Solidaire* à *Sélection Mirova Thematic Emploi Solidaire* ne constitue pas un simple changement de dénomination puisque son orientation de gestion évolue. **Nous souhaiterons donc en mesurer les conséquences éventuelles en matière de risque, de diversification et de performance.**

Concernant les nouveaux cas de déblocage, que nous accueillons favorablement, nous resterons également attentifs aux conditions de mise en œuvre du nouveau cas concernant la situation grave d'un enfant à charge, les justificatifs nécessaires n'étant pas encore stabilisés.

Les chiffres présentés témoignent par ailleurs d'une **progression importante du dispositif**, avec près de 305 millions d'euros d'encours et plus de 93 000 porteurs. Ils font aussi apparaître que **35 % des porteurs sont aujourd'hui des salariés sortis des effectifs, alors qu'ils ne représentent**

que 10 % des encours. Cette situation ne traduit pas en elle-même un déséquilibre, mais elle nous conduit, dans le contexte de l'introduction d'actifs moins liquides, à nous interroger sur la répartition de leurs avoirs entre PEI et PERCOL-I, sur la part aujourd'hui disponible et, plus largement, sur la manière dont est appréhendé le risque de liquidité en cas de rachats importants.

Enfin, nous sommes bien conscients que **la RPN d'aujourd'hui n'a pas vocation à rouvrir la négociation générale sur l'épargne salariale.** Pour autant, les sujets de fond abordés en janvier restent pour nous d'actualité, notamment **la revalorisation de l'abondement employeur**, la sécurisation de l'épargne, mais également la lisibilité des dispositifs et la pédagogie à destination des salariés.

Nous relevons que les nouvelles statistiques communiquées aujourd'hui constituent déjà une réponse partielle aux demandes formulées en janvier. **La commission avait néanmoins acté une étude des demandes syndicales concernant la pédagogie et des statistiques complémentaires : nous souhaiterions savoir où en sont ces travaux et quelles suites leur ont été données.**

En synthèse, le SNPDOSS CFE-CGC demande :

- une information claire et accessible sur l'exposition réelle aux actifs non cotés, en fonction du profil de gestion choisi et de l'horizon de retraite ;
- des précisions sur les modalités et le calendrier de réallocation des avoirs déjà constitués, ainsi que sur l'information individuelle qui sera délivrée aux épargnants concernés en amont ;
- la confirmation que le changement de société de gestion au profit de VEGA est sans incidence pour les épargnants, notamment en matière de frais, de modalités de gestion et de services ;
- des précisions sur les conséquences de l'évolution de *Sélection Mirova Thematic Emploi Solidaire*, notamment en matière de risque, de diversification et de performance ;
- des précisions sur les modalités de mise en œuvre du nouveau cas de déblocage du PERCOL-I concernant la situation grave d'un enfant à charge, notamment sur les justificatifs à produire ;
- des données complémentaires sur les avoirs détenus par les salariés sortis des effectifs, notamment leur répartition entre PEI et PERCOL-I, leur disponibilité et la manière dont est appréhendé le risque de liquidité ;
- un point sur les suites données aux travaux annoncés en janvier concernant la pédagogie et les statistiques complémentaires.

Le SNPDOSS CFE-CGC n'est donc pas dans une opposition de principe à cet avenant, qui répond pour une large part à des évolutions réglementaires et techniques. Notre vigilance porte avant tout sur ses conséquences concrètes pour les épargnants et sur la qualité de l'information qui leur sera apportée.